



PATINAGE QUÉBEC
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS
PROCÉDURES

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme Entraîneur régional STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec ou de votre section.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15 \$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec ou de votre section;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET/OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :

Documents suivants :

- Preuve que vous êtes membres de Patinage Canada pour la saison en cours
- Preuve de certification
- Carte valide de premiers soins
- Preuve que le BackCheck est à jour

*** Les entraîneurs ne présentant aucune preuve de l'une des façons énumérées plus haut devront trouver une façon de le faire avant d'obtenir leur accréditation ou devront se faire remplacer auprès de leurs athlètes

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir la certification « Entraîneur régional STAR », et ce à partir de la date où ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. **Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

Carte photo échue ou non présentée (voir mémo pour les détails) :

Si entrée permise

On met un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) au poignet de l'entraîneur.

Si entrée refusée

Aviser le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.